

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE DOMONT
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Nombre d'Administrateurs
en exercice : 9
Présents : 3
Votants : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 19 décembre à dix-neuf heures
le Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 18 décembre, s'est réuni
au Centre Communal d'Action Sociale, 18 rue de la Mairie,
sous la Présidence de Marie-France MOSOLO, Vice-Présidente du C.C.A.S.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Marie-France MOSOLO, Rolande RODRIGUEZ, Marie DABIN,

ABSENT EXCUSE :

M. Frédéric BOURDIN, M. Frédéric HOUSSAIS, Laurence LUBET

ABSENTS : Mmes Marie-Claude BOISMARTEL, Véronique DELMASURE, Chantal MEJASSON,



Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2023
- 2 Compte rendu des décisions prises par la commission permanente par délégation de l'assemblée délibérante
- 3 Révision du barème concernant l'attribution des chèques d'accompagnement personnalisés SODEXO aux retraités –
Barème année 2024
- 4 Participation annuelle au service de déplacement « Le Baladin » - Année 2024
- 5 Révision du barème d'accès à « La Domontoise » – Barème année 2024
- 6 Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement ouverts en 2023 sur l'exercice 2024
- 7 Avenant à la convention du 19 juillet 2022 entre le représentant de l'État et le Centre Communal d'Action Sociale de
DOMONT pour procéder à la transmission des actes soumis au contrôle de la légalité
- 8 Transfert de personnel Ville au CCAS
- 9 Charte d'utilisation des véhicules municipaux
- 10 Modification de la charte informatique
- 11 Guide des procédures commandes publiques
- 8 Questions diverses

1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2023

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Arrête le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023

2 Compte rendu des décisions prises par la commission permanente par délégation de l'assemblée délibérante

Décision n° 2023-001 du 12.01.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			400.75 €	Loyer
X			217.00 €	Divers
	X		800.00 €	Divers
	X		370.00 €	Energie

Décision du 26.01.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
		X	1603.33 €	Loyer
	X		186.28 €	Périscolaire
		X	1050.00 €	Loyer

Décision n° 2023-002 du 23.02.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			200.00 €	Energie
	X		45.45 €	Périscolaire
	X		1000.00 €	Loyer
	X		193.25	Périscolaire
	X		354.00 €	Divers
	x		650.00 €	Loyer

Décision n° 2023-003 du 27.04.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			197.99 €	Energie

Décision n° 2023-004 du 08.06.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			300.00 €	Energie
X			150.00 €	Energie
X			500.00 €	Loyer
	X		300.00 €	Energie
	X		336.05 €	Energie
	X		85,85	Restauration scolaire

Décision n° 2023-005 du 08.06.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			200.00 €	Handicap/soins
X			250.00 €	Divers

Décision du 22.06.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
	X		634.37 €	Energie

Décision n° 2023-006 du 06.07.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			161.04 €	Energie
X			400.00 €	Loyer
	X		335.33 €	Loyer
X			235.00 €	Divers
	X		392.00 €	Frais d'obsèques

Décision n° 2023-007 du 31.08.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			500.00 €	Divers
		X	260.00 €	Divers
X			350.00 €	Loyer

Décision n° 2023-008 du 16.10.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			500.00 €	Energie
X			450.00 €	Energie
X			150.00 €	Energie
X			450.00 €	Energie
X			158.78 €	Loyer

Décision n° 2023-009 du 16.10.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			25.40 €	Restauration scolaire

Décision n° 2023-010 du 09.11.2023

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
X			498.48 €	Loyer
X			660.00 €	Loyer
X			425.02 €	Divers

Décision n° 2023-011 (05.12.2023) :

Accord	Rejet	Ajournement	Montant	Objet
		X	500.00 €	Loyer
X			300.00 €	Energie
X			405.51 €	Energie
X			757.00 €	Loyer
		X	674.75 €	Loyer
X			103.00 €	Divers
	X		200.00 €	Energie

Le Conseil d'Administration

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions prises par la commission permanente

3 Révision du barème concernant l'attribution des chèques d'accompagnement personnalisés SODEXO aux retraités – Barème année 2024

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Décide d'augmenter les plafonds de ressources de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2024, soit

- 12 875 € pour une personne seule
- 19 314 € pour un couple

4 Participation annuelle au service de déplacement « Le Baladin » - Année 2024

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Décide d'augmenter la participation à 18.50 Euros à compter du 1^{er} janvier 2024:

5 Révision du barème d'accès à « La Domontoise » – Barème année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **DECIDE à l'unanimité**

Décide d'augmenter de 3 % le barème d'accès à La Domontoise comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	Reste à vivre / Pers		Catégorie	correspondance de l'aide	Participation / Pers
RV1	≤ 0 €		A	Colis complet avec si nécessaire produits Hygiène et Couches bébé	Gratuité
RV2	0,01 €	90,00 €	B		Gratuité ou 100% (*)
RV3	0,01 €	90,00 €	C	Colis complet	100%
RV4	90,01 €	166,00 €	D	Colis normal	100%
RV5	166,01 €	243,00 €	E	Colis moyen	100%
RV6	> 243,01 €		F	Rejet	

6 Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement ouverts en 2023 sur l'année 2024

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement du Budget CCAS, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, comme suit :

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
20	020	2051	Logiciels	500,00 €
Chapitre 20				500,00 €
21	020	21838	Matériel de bureau et matériel info.	7 000,00 €
21	020	21848	Mobilier	7 000,00 €
21	020	2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00 €
Chapitre 21				16 500,00 €
TOTAL				17 000,00 €

7 Avenant à la convention du 19 juillet 2022 entre le représentant de l'État et le Centre Communal d'Action Sociale de DOMONT pour procéder à la transmission des actes soumis au contrôle de la légalité

Suite à la procédure d'appel d'offres relatif au renouvellement des prestations de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, le marché a été attribué à la société DEMATIS,
Préalablement à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le nouveau prestataire, il convient de mettre à jour les éléments indiqués dans la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, à signer l'avenant n° 1 (ci-joint) à la convention du 19 juillet 2022 et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

8 Transfert du personnel Ville au CCAS

Les missions du CCAS étant exercées par des agents de la Ville, il a été décidé de procéder au transfert des postes et des agents de la Ville vers le CCAS,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert des postes suivants :

- 1 directrice du CCAS
- 1 gestionnaire aide légale et facultative
- 1 agent administratif

PRECISE qu'en application de ce transfert, les postes seront pourvus par la voie de mutation, à compter du 1^{er} avril 2024.

DIT que les agents transférés conservent, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable au sein de la Commune de Domont. Ils conservent également, à titre individuel, le bénéfice des avantages collectivement acquis au sein de la Commune et qu'ils bénéficieront des futurs avantages alloués aux agents de la Ville de Domont.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget du CCAS.

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

9 Charte d'utilisation des véhicules municipaux

Le parc automobile municipal est mis à la disposition des agents dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. La gestion du parc suppose que chacun soit informé des règles d'utilisation.

Ce règlement définit les conditions d'utilisation et les obligations de chacun mais aborde également les cas particuliers et les principes retenus des véhicules remisés à domicile par certains agents. L'ensemble des dispositions de ce document permet de rappeler les règles essentielles applicables en matière d'utilisation d'un véhicule et d'offrir un cadre protecteur pour l'agent territorial,

Le parc automobile de la commune a pour vocation prioritaire et exclusive de répondre aux besoins de ses services et des missions de service public leur incombant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE dans les termes de la Charte d'utilisation des véhicules municipaux à destination des agents de la Ville et du CCAS de DOMONT.

PRECISE que chaque agent utilisateur d'un véhicule municipal en sera destinataire.

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, à signer ladite Charte.

10 Modification de la charte informatique

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le délégué à la protection des données (DPO) du Centre interdépartemental de gestion (C.I.G.) préconise des ajustements à la Charte Informatique susvisée afin, d'une part, de préciser que le personnel du C.C.A.S. est également sensibilisé aux bonnes pratiques des outils informatiques, et d'autre part, de toujours mieux sécuriser et préserver notre système informatique et l'ensemble de ses données.

La nouvelle version de la Charte Informatique qui sera annexée en substitution de la précédente au règlement intérieur de la commune et transmise à chaque utilisateur d'outils informatiques,

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE dans les termes de la « Charte Informatique » modifiée de la Ville et du C.C.A.S de Domont qui sera jointe en substitution de la précédente au règlement intérieur de la collectivité.

PRECISE que chaque agent de la Ville et du C.C.A.S en sera destinataire.

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, à signer ladite Charte.

11 Charte d'utilisation de la commande publique

Au vu des différentes réformes intervenues dans le domaine des marchés publics, il apparaît nécessaire pour le bon fonctionnement des services et l'organisation des personnels municipaux et du CCAS de DOMONT en charge des achats de disposer d'un Guide de procédure interne de la commande publique,

Ce Guide permet d'une part, d'encadrer et d'harmoniser les pratiques au sein des services et d'autre part, de disposer d'un outil identifiant les différentes étapes à respecter,

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

APPROUVE les termes du Guide de procédure interne de la commande publique de la Ville et du CCAS de Domont.

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, à signer ladite Charte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'Administration du 20 décembre 2023 est levée à 19 heures 35

Marie-France MOSOLO
Vice-Présidente du C.C.A.S.



Date de publication

13/02/2024

